

# ville-bondy.fr

### **ARRETE N°A2024 400**

# Interdiction momentanée du stationnement et modification momentanée de la circulation sur Rue Jules Guesde

#### LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1;

VU le code de la route et notamment les articles R. 417-10 et R. 411-25;

VU le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et son arrêté du 15 février 2012 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant sur la signalisation routière et la présignalisation temporaires de chantier;

VU le Règlement de Voirie Communale adopté par le Conseil municipal du 14 décembre 2017;

**VU** la demande formulée par l'entreprise CM-BATI – n° 91 Rue Pasteur 77100 MAREUIL-LES MEAUX, pour le compte d'ENEDIS, il y a lieu de modifier le stationnement et la circulation au niveau du n°19 Rue Jules Guesde pour un raccordement d'une armoire électrique;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité du public et du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation par le présent arrêté;

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: Le lundi 16 décembre 2024 et jusqu'au mardi 24 decembre 2024, pendant les travaux de raccordement d'une armoire électrique au droit du n°19 de la rue Jules Guesde, la circulation et le stationnement seront régis par le présent arrêté.

**ARTICLE 2**: Une emprise sur chaussée et trottoir sera autorisée pendant toute la durée des travaux.

# ARTICLE 3:

- La circulation des véhicules se fera en demie chaussée et sera gérée par un alternat par feux tricolores en fonction des conditions de trafic (véhicule et piétons) de 8h00 à 18h00.
- Le cheminement des piétons sera dévié côté opposé. La neutralisation du trottoir devra être protégée par un barriérage fixe indiquant la déviation des piétons sur les passages piétons existants.

<u>ARTICLE 4</u>: Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et déclaré gênant, au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, au droit des numéros suivants :

- Rue Jules Guesde, tronçon compris entre le n° 12 et la Rue du Breuil
- Rue du Breuil, tronçon compris entre le n° 02 et e n° 16

**<u>ARTICLE 5</u>** : Pendant la manutention sur le domaine public, les piétons seront stoppés par le personnel chargé de la manutention.

ARTICLE 6: Les signalisations et pré signalisations découlant de cet arrêté seront mises en place par l'entreprise CM-BATI, chargée des travaux, conformément à la signalisation temporaire de chantier (Cf. arrêté interministériel susvisé). La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance. L'entreprise contactera, dès la pose de la signalisation, les services de la Police Municipale au n° 01 71 86 64 90 entre 7h et 02h du matin, du lundi au dimanche.

<u>ARTICLE 7</u>: Monsieur le Commissaire de Police et Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 8** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police Nationale,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14ème Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- Monsieur CHARRIER, Chef du service de la Police Municipale de Bondy,
- Monsieur le Directeur Société ENEDIS Agence Etudes et travaux nord- 91 Avenue de BOBIGNY -93130 NOISY LE SEC
- Monsieur le Directeur INDIGO 1, Place des Degrés TSA 43214 92919 LA DÉFENSE CEDEX,
- Monsieur le Directeur TRA 93420 VILLEPINTE,
- Monsieur le Directeur RATP 93360 NEUILLY-PLAISANCE,
- Monsieur le Directeur RATP 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS,
- Monsieur le Directeur, Direction de la voirie et déplacement du conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis Monsieur ELIA,
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets Etablissement Public de Territoire EST ENSEMBLE - 100, Rue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPRETE URBAINE Impasse des Marais - 94000 CRETEIL,
- Madame BASTIEN Directrice Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BAYSAL Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 3 décembre 2024

Pour le Maire et par de la Laurent COTTE

Maire de Bondy Conseiller regional

ephen/HERVE

1ER Adjoint au Maire